
TRANSPARENCE ET INTEGRITE

—

8 QUESTIONS

AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS REGIONALES DE MARS 2010

Réponses de Gérard Onesta

Transparence International France est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la transparence et à l'intégrité de la vie publique et économique.

A travers l'action de plus d'une centaine de sections affiliées réparties dans le monde entier, ainsi que de son secrétariat international basé à Berlin, en Allemagne, TI sensibilise l'opinion aux ravages de la corruption et travaille de concert avec les décideurs publics, le secteur privé et la société civile dans le but de la combattre.

www.transparence-france.org / www.transparency.org

Madame, Monsieur,

Ainsi qu'elle l'avait déjà fait avec succès lors des dernières élections présidentielles, municipales et européennes, notre association Transparence International France (TI France) prend l'initiative d'adresser un questionnaire aux têtes de listes candidates aux élections régionales de mars prochain.

Notre objectif est de recueillir vos engagements sur des mesures précises qui nous paraissent de nature à promouvoir l'intégrité et la transparence dans la gestion de votre région. Notre conviction est que la prise et le respect de tels engagements peuvent contribuer à revaloriser l'action publique et à restaurer la confiance altérée de nombreux Français envers leurs élus et leurs institutions.

L'enjeu est de taille. Il ressort en effet de l'Eurobaromètre, publié en novembre 2009 par la Commission Européenne¹, que 73% des Français estiment que la corruption est un problème majeur dans leur pays (contre 65% en 2007) et que 79% considèrent que la corruption existe au sein des institutions régionales (contre 65% en 2007). Ce constat est valable pour la plupart des pays européens. Prenant acte de cette perte de confiance des citoyens européens envers leurs institutions locales, le Comité des régions de l'Union Européenne a déclaré en novembre dernier que l'une de ses priorités pour 2010 était la lutte contre la corruption aux niveaux local et régional².

A travers l'envoi de ce questionnaire, TI France souhaite vous donner l'occasion de vous engager devant vos électeurs sur un sujet encore trop souvent absent des thèmes de campagne. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous adresser vos réponses avant le 5 mars prochain. Les réponses reçues seront publiées et portées à la connaissance du public par ordre de réception.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à ce questionnaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre vive considération.

Daniel Lebègue
Président

¹ Eurobaromètre spécial de la Commission Européenne sur l'attitude des européens à propos de la corruption, novembre 2009.

² Déclaration faite à l'occasion de la signature d'un accord de coopération entre le Président du Comité des régions et le Président du congrès des pouvoirs locaux et régionaux le 13 novembre 2009.

1. Elus condamnés pour corruption :

Transparence International France définit la corruption comme l'abus à des fins privées d'un pouvoir reçu en délégation³.

1.1. Pensez-vous que tout élu condamné en première instance pour corruption devrait prendre l'initiative de suspendre son mandat jusqu'à ce que la justice se prononce de manière définitive ?

- OUI**
 NON
 NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : C'est une simple **question de décence**.

1.2. Pensez-vous que tout élu condamné pour corruption par une décision judiciaire définitive devrait démissionner et ne plus se représenter à l'avenir ?

- OUI**
 NON
 NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Dès lors que la condamnation est définitive, **la démission devrait évidemment être immédiate, et cette personne interdite à jamais de siéger** dans une quelconque assemblée d'élus.

2. Déclaration de patrimoine :

La loi du 11 mars 1988 oblige un certain nombre d'élus, dont le Président du conseil régional et, dans certains cas, les conseillers régionaux, à déclarer leur patrimoine au début et à la fin de l'exercice de leur mandat.

- **Seriez-vous d'accord pour rendre cette déclaration annuelle et l'étendre aux revenus et avantages en nature liés à votre (vos) fonction(s) élective(s) ?**

- OUI**
 NON
 NE SE PRONONCE PAS

³ Le terme « corruption » recouvre ainsi les délits de corruption (articles 432-11, 433-1, 435-1 et s. du code pénal), de trafic d'influence (432-11 et 433-1 et s. du même code), de favoritisme (article 432-14 du même code), de soustraction et de détournement de fonds (article 432-15 et -16 du même code), d'abus de confiance (article 314-1 et s. du même code), de prise illégale d'intérêts (articles 432-12 et -13 du même code) et de recel de toutes ces infractions.

Commentaires : Oui, c'est une exigence que les écologistes ont toujours portée.

Rappelons que les écologistes sont en France ceux qui, à la fin des années 80, ont permis que l'on refonde entièrement le système de financement des partis politiques (système encore largement améliorable !). La transparence patrimoniale est le socle de la crédibilité du système démocratique, mais **cette déclaration doit être traitée par une commission spécialisée qui respecte aussi les Droits de la Personne Humaine**, notamment les règles européennes de protection des données personnelles. Ceci dit, **déclarer les revenus électifs ne suffit pas : il faut aussi impérativement se battre contre ce cancer de la démocratie qu'est le CUMUL des mandats et des revenus électifs** (tout en rédigeant enfin un Statut de l'élu garantissant à celui-ci de retrouver une place dans la vie active en fin de mandat).

3. Détection des fraudes :

Le déclenchement d'alerte éthique est le geste accompli par un individu qui est témoin, dans son activité professionnelle, d'actes illicites et qui, par civisme, décide d'alerter les autorités ayant le pouvoir d'y mettre fin. TI France estime qu'il s'agit d'un outil efficace de prévention de la corruption. Ces dispositifs doivent toutefois être encadrés pour prévenir les abus. Il s'agit à la fois de s'assurer du bien fondé de la plainte et de protéger le déclencheur d'alerte d'éventuelles représailles. Le déclenchement d'alerte éthique se développe dans les entreprises sous la forme de numéros verts et d'adresses e-mail dédiées, utilisables par les salariés. L'article 40 du code de procédure pénale oblige déjà les fonctionnaires à informer le Procureur de la République de toute infraction dont ils prennent connaissance dans l'exercice de leur activité. Leur protection contre d'éventuelles représailles mériterait toutefois d'être renforcée au vu de ce qui a été accordé par le législateur aux salariés du secteur privé (loi du 13 novembre 2007).

- **Etes-vous favorable au développement dans les collectivités territoriales de systèmes d'alerte éthique garantissant la protection des déclencheurs d'alerte de bonne foi contre toutes formes de représailles ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Tout citoyen doit porter à la connaissance de la Justice les crimes et délits dont il est témoin. C'est la Loi. **MAIS ATTENTION** : si les droits à la protection du "déclencheur d'alerte éthique" doivent être renforcés, l'appel à la délation - quel qu'en soit la justification - peut aussi s'avérer extrêmement dangereux pour la Démocratie. La "bonne foi" du dénonciateur n'est pas toujours facile à établir et peut porter atteinte au **principe de présomption d'innocence qui nous paraît TOUT AUSSI FONDAMENTAL**. Dans notre société surmédiatisée, une vie peut être brisée par la rumeur, la jalousie, la malveillance. Il faut donc trouver un juste équilibre entre lutte contre la corruption et la protection des droits individuels. En ce sens, **vosre proposition nous semble incomplète**. La mise en place d'un organe qui instruit sur le sérieux des plaintes de façon confidentielle (sur le modèle de l'OLAF européen) devrait être étudiée.

4. Conflits d'intérêts :

Les jurisprudences administrative et judiciaire ont depuis longtemps dégagé le principe de l'impartialité de l'administration. En application de ce principe, il convient notamment d'éviter les cas dans lesquels un élu pourrait se retrouver en situation de « conflit d'intérêts » au moment de prendre une décision. En pratique, et comme cela se fait dans les conseils municipaux en application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'un conflit d'intérêts existe, l'« intéressé » sort de la salle du conseil régional, fait acter sa sortie au procès-verbal et ne participe pas aux délibérations, mais sans que son conflit d'intérêt ne soit explicité ni qu'il soit indiqué par écrit comment il a été traité.

- **Si vous étiez élu, seriez-vous d'accord pour que, lorsqu'un conflit d'intérêts existe, il soit expliqué dans le procès-verbal de séance du conseil régional en quoi consiste le conflit d'intérêts et comment il a été traité ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Cette transparence est indispensable si l'on veut qu'une décision d'assemblée ne soit pas entachée de suspicion, donc de quasi nullité en termes de légitimité. **Mais il faudrait aller plus loin et séparer enfin les pouvoirs, notamment le pouvoir "médiatique" des trois autres (législatif, exécutif, judiciaire).** On assiste en effet à des collusions douteuses entre les "lieux de décision" et certains propriétaires de grands médias. Ces derniers, directement ou indirectement, influent sur le "formatage" de l'opinion publique (ou se font même directement élire !), et par la suite, les élus qui ont été soutenus par le média en question "renvoient l'ascenseur" (commande publique, lois ad hoc, achat de publicité, etc...)

5. Marchés publics :

Le pacte de transparence, élaboré par TI France, associe la mise en place d'une charte éthique de l'achat public à des engagements précis des dirigeants des entreprises soumissionnaires et de l'acheteur public. En vertu du pacte, tous les candidats au marché doivent s'engager à ne faire aucun versement de complaisance et à prendre des mesures précises pour assurer la transparence de tous les règlements liés au contrat. L'acheteur public s'oblige de son côté à faire en sorte que ses représentants s'abstiennent de toute sollicitation.

- **Pour les marchés publics les plus importants⁴, seriez-vous d'accord pour demander la signature d'un tel pacte de transparence aux entreprises candidates ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

⁴ Marchés publics passés en forme réglementaire

Commentaires : Même si cette signature n'a pas - hélas - de caractère juridiquement contraignant. **Ce serait là un engagement public symbolique important** de la part des entreprises et des élus. **La véritable action à mener est cependant ailleurs : il faut traquer sans relâche la constitution de "cartels" d'entreprises** qui organisent dans l'ombre des réponses concertées aux appels d'offres publics (au besoin par une pseudo compétition entre leurs propres filiales) afin de se partager les marchés et de siphonner l'argent public. La coupable passivité des élus qui sont témoins de ces faits devrait être jugée avec la plus grande sévérité.

6. Lobby et démocratie :

L'Assemblée nationale et le Sénat ont chacun adopté en 2009 des premières règles visant à encadrer l'activité des représentants d'intérêts auprès des parlementaires. En vertu du principe de libre administration, chaque conseil régional rédige lui-même ses propres règles de fonctionnement (règlement). Ceci conduit à des pratiques de transparence extrêmement diverses d'une région à l'autre.

6.1 Afin de renforcer la transparence dans la prise de décision, seriez-vous d'accord pour rendre publics, sur le site Internet de la région, les procès-verbaux des séances plénières et des commissions, ainsi que les rapports préalables aux délibérations ?

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Oui absolument, **les textes que vous citez (rapports, PV) doivent être publics**. Une réserve cependant concernant les débats eux-mêmes : **un organe de PRÉPARATION de la décision (commission) peut avoir besoin de prononcer un huis clos pour que la parole y soit libre et non soumise à la pression extérieure** (ne pas le faire, reviendrait alors à tenir une réunion publique "pour la galerie", les vrais échanges d'arguments se faisant alors en coulisses). **Cette procédure de huis clos ne peut par contre en aucun cas s'appliquer pour la plénière** et doit être très encadrée par ailleurs pour ne pas nuire au principe général qui doit rester celui de la plus grande transparence.

6.2 Afin de rendre plus transparentes les modalités de la prise de décision, seriez-vous prêts à rendre publique, par sujet, la liste des représentants d'intérêts consultés et en indiquant, dans le cas des cabinets de lobbyistes, le client ou les intérêts représentés ?

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Bien évidemment. Mais il faut aller plus loin : les élus écologistes au Parlement européen (dont votre serviteur du temps où il siégeait à Bruxelles) se sont battus pour **un ambitieux Code du Lobbyisme** : obligation pour les lobbies de faire savoir leurs actions en direction des élus (rapport annuel) avec publication des montants qu'ils ont affectés à cela (avec indication de pourcentage de leur chiffre d'affaires), nom des élus rencontrés et nature de la rencontre (dialogue informel, séminaire général, rendez-vous de travail personnalisé...). De leur côté, les élus en charge de préparer la décision (président de commission, rapporteur...) doivent également mettre en annexe de leur texte "l'empreinte" des sources de leurs propositions : quel contact (nature, durée) avec quel lobby (quelle personne) ayant contribué à arrêter quel élément de la proposition.

6.3 Seriez-vous par ailleurs d'accord pour instaurer au sein du règlement du conseil régional, ou dans un document annexe (sous la forme par exemple d'une charte de déontologie), des règles à destination des élus encadrant leurs relations avec les représentants d'intérêts (cadeaux, avantages, invitations) et rendant obligatoire la signature, par chaque élu, d'une déclaration d'intérêts rendue publique ?

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Absolument ! À la condition toutefois que l'on fasse de la pédagogie auprès du grand public afin qu'un simple déjeuner de travail ne soit pas vécu comme une malversation éhontée. Il faut toujours être conscient que le populisme est potentiellement un mal de la démocratie au moins aussi grand que le manque de transparence. On ne combattra l'opacité que si les citoyens sont parfaitement informés de TOUS les aspects du travail réel de l'élu.

7. Confiance des citoyens :

La transparence est une clé de la confiance. La confiance est nécessaire à la vie commune et à la préparation des grands changements des années à venir.

7.1. La fonction de déontologue se développe dans le monde de l'entreprise. Le rôle du déontologue est notamment d'apporter un éclairage pratique sur les règles applicables à une organisation.

- **Si vous étiez élu(e), seriez-vous d'accord pour :**

➤ **Créer une fonction de déontologue au sein du conseil régional ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Cette fonction doit même être parfaitement décrite dans le règlement intérieur du Conseil régional - avec moyens d'action à la clef - afin de ne pas être simplement "cosmétique"...

- **Le cas échéant, le faire intervenir en début de mandat devant les nouveaux élus et les agents de la région afin d'expliquer quelles sont les pratiques susceptibles d'affecter la confiance des citoyens (par exemple, la notion de conflit d'intérêt) ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Oui mais pas simplement en début de mandat. La "formation à la transparence" est un travail de longue haleine qui doit se faire en continu. Il faut que le déontologue puisse faire des rapports d'audit publics, libres et réguliers sur le fonctionnement de l'institution en la matière. Le Parlement européen s'est doté d'un puissant "Auditeur interne" doté de larges pouvoirs d'investigation et d'une grande autonomie (j'ai été longtemps membre de "l'Audit Panel Européen"), c'est un modèle dont on pourrait s'inspirer.

7.2 Les électeurs acceptent de moins en moins de remettre leur confiance à un représentant qui s'avère ensuite peu présent dans les délibérations, commissions et séances, publiques ou non.

- **Si vous êtes élu(e), vous engagez-vous à garantir aux électeurs une présence effective, pour vous-même et pour les conseillers régionaux de votre groupe, aux séances de travail du conseil régional ? Comment ?**

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : J'ai été salué par l'ensemble de la presse européenne comme étant "Monsieur assiduité" n'ayant jamais manqué un SEUL jour de présence au Parlement européen durant 3 mandats (100 % de taux de présence !). J'ai fait voter - de haute lutte - la publication sur le site internet du Parlement du taux de présence de ses élus. Je suis donc partisan de la plus grande publicité sur la présence effective des élus dans TOUS les organes du Conseil régional (commissions, plénière, organes connexes) et que ce taux d'assiduité soit rendu public au jour le jour sur le site internet du Conseil Régional. À ma connaissance, il n'existe cependant pas de moyens contraignants à ce jour pour sanctionner un absentéisme non justifié, même si je suis infiniment favorable à ce qu'on fasse un "effort d'imagination juridique" en ce sens...

7.3 Si vous êtes élu(e), êtes-vous d'accord pour rendre compte à vos électeurs du suivi des engagements que vous aurez pris en réponse à ce questionnaire ? Comment ?

OUI

NON

NE SE PRONONCE PAS

Commentaires : Oui, sur le site Internet du Conseil régional, lors de réunions publiques régulières, et surtout en répondant aux sollicitations des médias sur ce sujet, en espérant que ces derniers comprennent que leur rôle est essentiel dans ce combat pour une société "HQD" (Haute Qualité Démocratique).

8. Initiatives particulières :

Quelles initiatives envisagez-vous personnellement de prendre pour promouvoir la transparence et l'intégrité dans la gestion de votre région ?

Commentaires : C'est un des trois grands piliers de notre engagement : voir le volet "Gouvernance" de notre programme (en annexe ci après) Nous voulons mettre en œuvre une VRAIE concertation en amont de toute décision (meilleure façon de lutter contre les zones d'ombre en impliquant le plus grand nombre), de la transparence et de la COLLÉGIALITÉ au moment de la décision (donc en donnant un réel pouvoir à l'opposition, qui, par nature, pourra ainsi dénoncer d'éventuelles dérives de la majorité) et une ÉVALUATION PUBLIQUE à posteriori de toutes les politiques publiques (une vraie révolution ;-))

Il y a aussi des points de notre programme où est évoquée la lutte contre la corruption ou la fraude. À titre d'exemple, nous avons pleinement intégré dans notre programme économique la proposition suivante d'Eva Joly (présidente de notre comité de soutien !)

"La région ne pourra contractualiser qu'avec les établissements (bancaire ou autre) respectant la déontologie en matière de lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent (pas de siège social dans les "Paradis" fiscaux)".

En annexe :
La trame d'analyse politique générale
de notre programme
(voir le volet "**Gouvernance**")

ANTICIPER ENFIN

Les drames de tous les jours démontrent que la pratique politique traditionnelle est marquée par l'incapacité de prévoir à moyen et long terme. Les "décideurs" ne font que subir les problèmes et sont réduits à en accompagner les dégâts... dans l'attente de la crise suivante.

Construire une éco-région, ce n'est pas se contenter de colmater des brèches mais, au contraire, se poser d'abord la question du "souhaitable", du "possible" et du "soutenable". Cela invite donc à identifier en amont les potentiels inutilisés et les faiblesses masquées de nos territoires, et se servir des premiers pour remédier aux autres alors qu'il en est encore temps. Et cela conduit aussitôt à repenser toutes les politiques structurelles (emploi, agriculture, transport, énergie, formation, économie...) non plus en les juxtaposant, mais en les mettant en synergie et cohérence dans une exigence de solidarité qui n'oublie pas les générations futures.

En rupture totale avec la logique de soumission mondialisée, nous entendons faire de chacune de nos décisions un acte de reprise en main de notre quotidien. Chaque dépense publique devra être pensée non en termes de saupoudrage opportuniste, mais comme un investissement sur le futur, avec une moisson de bien-être à partager entre tous. À ce titre, les critères d'utilité sociale et environnementale guideront nos interventions, tandis que la pédagogie sera au cœur de nos propositions. La Région doit devenir un lieu d'imagination, de régulation et d'impulsion, où le volontarisme se conjuguera avec le raisonnable, et la sobriété avec l'épanouissement.

RÉORIENTER VRAIMENT

Vous avez dit changement ? Pour lutter contre la précarité qui menace désormais chaque famille, il faut dépasser les slogans creux que l'on nous inflige. Car on ne peut envisager de briser les inégalités et de redonner à chacun une place active et digne, sans rompre fondamentalement avec la course aveugle aux profits de court terme d'une pseudo croissance dévastatrice.

Sur le plan économique et social, Midi-Pyrénées est vulnérable à bien des titres : ruralité qui se vide à cause d'une agriculture intensive qui oublie les paysans, la biodiversité et la santé - métropole toulousaine hypertrophiée qui relègue les autres cités au rang de simples banlieues - tissu industriel, notamment aéronautique, extrêmement fragile de sa faible diversification - réflexion environnementale venant trop tard en termes de risques (nous, nous n'oublions pas la tragédie d'AZF) et trop peu en termes d'opportunités - faible intégration dans la dimension européenne, etc... Les lignes de fractures sont multiples.

Nous portons l'ambition d'un modèle économique qui fera de Midi-Pyrénées un exemple de création massive d'emplois durables, utiles et non délocalisables dans les secteurs des énergies renouvelables, des transports collectifs, de l'agriculture paysanne, de l'habitat sain, de l'aide à la personne, du tourisme diffus, ou encore de la recherche sanitaire et environnementale.

Nous voulons d'une éco-région qui impulse de nouvelles façons de produire, de consommer et de se déplacer, en remettant entre autre la défense et le renforcement des services publics au centre du dispositif. Diversifier, aider à la reconversion, penser en termes de solidarité, de sobriété et de circuits courts, faire décroître les gâchis et les nuisances, sanctionner le cynisme des multinationales qui pillent les subventions puis licencient, investir sur l'installation des jeunes, s'appuyer enfin sur notre richesse culturelle notamment occitane... Il y a tant à faire.

GOUVERNER AUTREMENT

En politique comme ailleurs, la "façon de faire" surdétermine le résultat que l'on peut espérer atteindre. En Midi-Pyrénées, le chantier pour une éco-région est si vaste que toutes les bonnes volontés doivent être mobilisées. Sur la base de nos propres pratiques, nous ne concevons les citoyen-ne-s que comme acteurs et au centre des décisions à prendre, en envisageant par exemple sereinement une part de budget participatif ou le recours au référendum si l'importance de la question l'exige. C'est une gouvernance radicalement nouvelle que nous appelons de nos vœux.

Là où les autres ne font que de la communication, nous pensons que la concertation est indispensable. En amont de toute décision majeure, nous prendrons le temps d'un dialogue profond et ouvert avec tous les acteurs de terrain concernés. Il n'y a pas bonne évolution qui ne soit d'abord désirée, partagée et comprise, voilà pourquoi l'énergie formidable de la société civile (associations, syndicats, agoras citoyennes...) sera appelée à "co-produire" la réflexion politique.

Viendra ensuite la phase de décision au Conseil régional. Là, plus question d'un système où le sommet de la pyramide est en capacité de trancher sur tout. La décision sera toujours collégiale et le rôle des commissions comme celui de la plénière renforcé. Nous voulons une juste répartition des responsabilités proportionnellement aux souhaits de la population, ce qui signifie que même l'opposition aura ainsi sa part de travail à faire sans se voir condamnée à la critique stérile. Nous vous devons la transparence pour combattre le clientélisme (qui reçoit quoi, et pourquoi ?), mais aussi l'absentéisme (qui siège réellement dans chaque organe régional ?). Par ailleurs, le cumul des fonctions devra être interdit, et la parité homme / femme vraiment mise en œuvre.

Enfin, l'évaluation systématique des politiques publiques et de leurs résultats devra devenir la règle. Ce n'est pas simplement un moyen de rectifier au besoin et en toute humilité de possibles erreurs, c'est aussi la façon la plus saine de s'assurer de la bonne adéquation entre une décision et l'attente citoyenne.